

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 14 avril 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2026/DELIB/037

Objet :

Versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement au Centre Communal Action Sociale (CCAS)

Rapporteur :
Renée SOVERA

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON Monique MANTIONE, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Olivia NENCI-PAULO, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : MURET Patricia ayant donné procuration à Renée SOVERA, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Liliane DIAZ.

Absents excusés : Néant.

Considérant la désignation de Michèle AUBERT, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Considérant que, pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sollicite l'attribution d'une subvention d'équilibre de ses comptes.

Dans le cadre de l'exercice financier 2026, le budget du CCAS fait apparaître un besoin de financement nécessaire à l'équilibre de ses comptes d'un montant de **63 620.72 €**.

Vu l'avis de la Commission des finances du 8 avril 2026,

Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'inscription des crédits au budget principal de la commune pour l'exercice 2026 au compte 657363 du chapitre 65 de la section de fonctionnement,

DECIDE à l'unanimité :

- D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de **63 620.72 €** pour l'exercice 2026.
- De prévoir l'inscription des crédits au budget principal de la commune au compte 657363 du chapitre 65 de la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Michèle AUBERT,
Secrétaire de séance



Publié le : 24 AVR. 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 24 AVR. 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

